

En direct avec les plus démunis

Autor(en): **Ott, Thierry**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **97 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REPORTAGE

Quatre décennies d'activités
de la Chaîne du Bonheur

En direct avec les plus démunis

Guerres, tremblements de terre, inondations, famines: exodes, pauvreté, maladies. L'humanité n'a jamais été à l'abri de ces malheurs. Mais depuis que la révolution des techniques et des transports a unifié le monde, l'information passe mieux. Et les moyens d'intervention, pour les œuvres d'entraide qui ont comme tâche de secourir les populations sinistrées, sont devenus plus rapides et plus efficaces. Parmi ces œuvres d'entraide: la Chaîne du Bonheur qui chaque année, depuis quatre décennies, donne l'occasion aux Suisses de montrer leur solidarité avec les plus démunis d'entre eux; et avec les plus démunis du reste du monde. En compagnie de Jean Martel, l'actuel directeur de l'organisme, nous avons refait l'histoire de la Chaîne du Bonheur; précisé ses principes, ses objectifs et ses modes de fonctionnement.

Thierry Ott

Tous les Suisses connaissent la Chaîne du Bonheur; et nombreux sont ceux qui seraient capables de citer quelques-unes de ses initiatives. Mais qui, parmi nous, sait comment, et quand, naquit cette institution? L'histoire des débuts de la Chaîne vaut d'être contée; par l'évocation de sa nature originelle, elle éclaire notamment le sens de son appellation.

Du divertissement à l'œuvre sociale

L'aventure a commencé au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, exactement en septembre 1946, dans la tête d'un journaliste-poète, Roger Nordmann, sur les ondes de l'aieule de la Radio romande, Radio Suisse Lausanne, et sous la forme d'une émission hebdomadaire, conçue d'abord comme un divertissement. «Un auditeur faisait un vœu», explique Jean Martel. «Les autres avaient une semaine pour l'exaucer. Et la personne qui y était le mieux parvenue avait le droit, lors de l'émission suivante, de formuler à son tour un vœu. Et ainsi de suite, de semaine en semaine, selon le principe, comme son nom l'indiquait, de la chaîne.»

L'émission avait lieu chaque jeudi soir. Jack Rollan s'occupait de la musique et des chansons, Roger Nordmann de l'animation. L'homme croyait à la vocation humaniste de la ra-

dio: «Elle doit créer des liens entre les gens, susciter des solidarités», proclamait le fondateur de la Chaîne du Bonheur. «Il faut bien que l'on s'entraide...» La Suisse et l'Europe sortaient à peine, meur-



Les camions de ramassage de la Chaîne du Bonheur à ses débuts.

tris, de six années d'horreurs, de haines et de misère. L'heure était au soulagement, à l'effort de reconstruction.

Le premier vœu exprimé sur les ondes? «Ecrire une lettre de sympathie au premier ministre britannique, Winston Churchill», rappelle Jean Martel. «C'est la missive d'une dame d'Avenches qui fut retenue, lue puis envoyée à Londres.» Mais très rapidement, la nature des vœux se précisa, pour la plus grande joie de Ro-



L'équipe de la Chaîne du Bonheur en 1949: d.g. à d. Claude Pahud, Roger Nordmann, Jack Rollan. (Photos: RTST)

ger Nordmann: d'une émission qui eut comme premier objectif de mettre les auditeurs au défi de réaliser un souhait, sans que celui-ci soit nécessairement à but humanitaire, la Chaîne du Bonheur devint œuvre sociale. «C'est ainsi, entre autres actions, qu'on se mit à récolter des vêtements, des médicaments, des produits alimentaires pour les plus démunis de notre population, et que des familles ac-

cueillirent des orphelins. Il est même arrivé une fois qu'on ait invité les auditeurs à donner du tabac et cigarettes pour les grands-pères sans ressource du pays! Une campagne qu'on imaginerait mal de nos jours...». En effet.

La Chaîne du Bonheur ne tarda pas à déborder les frontières de la Romandie. En 1948, elle gagna Bâle et Lugano. Les circonstances l'exigeant, elle devint même inter-

nationale et inaugura ainsi les premiers multiplex. Par le miracle des ondes, une vingtaine d'organismes radiophoniques furent parfois en liaison, réunissant 200 millions d'auditeurs d'Europe et d'Amérique du Nord.

Mais le succès fut tel que les responsables de la Chaîne se trouvèrent bientôt dépassés. «La Maison de la Radio, à Lausanne, servait d'intermédiaire entre les donateurs et les destinataires. Quant il s'agissait d'une récolte de biens, ceux-ci s'entassaient dans les locaux de la Radio... Vous voyez les scènes!» On essaie... et on comprend pourquoi, huit ans après ses débuts, la Chaîne du Bonheur cessa d'être une émission hebdomadaire et n'exista plus, dès lors, que lorsque des événements – catastrophes naturelles, vagues de réfugiés, famines, conflits – nécessitaient la mobilisation des bonnes volontés du pays. C'est à la même époque que la Télévision s'est jointe à la Radio pour soutenir les appels de la Chaîne.

Collaboration avec les œuvres d'entraide

Depuis 1954, la Chaîne du Bonheur fonctionne selon le mode qu'on lui connaît aujourd'hui: des campagnes ponctuelles, une ou plusieurs par année, auxquelles le public répond par des dons non plus en nature, mais en espèce. «L'argent est plus facile à gérer», remarque Jean Martel. Justement, parlons-en de la gestion des millions de francs que rapportent souvent les appels lancés par la Chaîne. «Nous travaillons en étroite collaboration avec les œuvres d'entraide; en particulier avec la Croix-Rouge suisse, Caritas, l'Entraide protestante et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, dont leurs représentants nous assistent en permanence dans l'organe qui a pour tâche de choisir les campagnes, puis les projets des institutions les plus aptes à utiliser, sur le terrain, l'argent récolté auprès du public.» Selon quels critères, le choix de ces projets? «Les programmes de secours que nous soutenons doivent respecter les principes de l'aide humanitaire et s'inscrire dans la perspective de l'aide au développement. Ils doivent stimuler l'initiative et la respon-

sabilité des bénéficiaires, et ne pas engendrer de nouvelles dépendances. Autre exigence: dans le cadre de toutes nos actions ponctuelles, nous insistons sur le travail de reconstruction (mi-terme); seul 10% de la somme engagée sert à l'œuvre d'urgence (court terme).»

De manière concrète, cette dernière option se traduit,

dans le cas par exemple d'un tremblement de terre, par l'allocation d'un dixième de la somme aux secours d'urgence (soins médicaux et alimentaires, logement temporaire des sans-abri), et les neuf dixièmes aux projets à long terme: reconstruction des maisons, des écoles et des hôpitaux, engagement du personnel nécessaire.

Depuis 1954, ce ne sont pas moins de 67 pays (30 d'Afrique, 16 d'Amérique latine, 11 d'Asie, 8 d'Europe et 2 du Proche-Orient) qui ont bénéficié de l'aide de la Chaîne du Bonheur. Mais au hit-parade de celles qui ont remporté le plus de succès, c'est une campagne suisse qui vient, et largement, en tête: la campagne lancée le 28 août 1987 en fa-



Après les graves inondations de l'été dernier, les champs aux environs de l'échangeur autoroutier de Sedorf dans le canton d'Uri étaient recouverts de tonnes de sable et de débris. Maintenant, les premières pousses vertes font leur apparition. Les travaux de déblaiement ont été financés par les dons récoltés par la Chaîne du Bonheur. L'appel en faveur des sinistrés de l'été 1987 a été le plus fructueux à ce jour: la population a donné 31,7 millions de francs.
(Photo: Heinz Baumann)

UNE RIGOUREUSE SÉLECTION DES PROJETS

A.W. Les fonds récoltés par la Chaîne du Bonheur sont engagés dans des actions et des projets élaborés par des œuvres d'entraide suisses reconnues. Deux seules exceptions à la règle: le Fonds pour l'aide aux personnes déshéritées de notre pays et certains parrainages gérés directement par la Chaîne du Bonheur.

L'évaluation des projets présentés est confiée à une Commission des projets, formée d'experts, qui a été instituée il y a bientôt dix ans par le Conseil de fondation de la Chaîne du Bonheur. Cette Commission siège toutes les six semaines environ sous la conduite de René Schenker, également président de la Chaîne du Bonheur.

Les œuvres d'entraide doivent formuler leurs requêtes selon un canevas bien précis; cette présentation détermine le choix de l'œuvre d'entraide à laquelle sera confiée la responsabilité du projet et celui du partenaire qu'elle aura sur place. La requête comporte ensuite des données sur le contexte social et les objectifs du projet: que veut-on obtenir, à l'aide de quels moyens, en combien de temps et sous quelle forme? Figurent enfin le budget établi de façon aussi détaillée que possible et le degré d'autofinancement assuré par l'œuvre d'entraide. La Chaîne du Bonheur apporte en effet les 80% des fonds nécessaires au maximum, car elle estime que le partage de la responsabilité dans un projet inclut aussi les questions financières. L'œuvre d'entraide qui se voit confier le projet est tenue d'envoyer à la Chaîne du Bonheur des rapports réguliers sur ses activités.

La Croix-Rouge suisse est représentée à la Commission des projets par Anton Wenger, chef du service de la «Coopération internationale» au Secrétariat central de la CRS.

veur des victimes des inondations dans notre pays (31,7 millions de francs). Suivent les actions de 1980 (tremblement de terre en Italie du Sud: 17,6 millions), de 1984 (faim dans le monde: 13,2 millions) et de 1979 (réfugiés en Suisse et dans le monde: 12 millions).

A propos de cette dernière campagne, il est intéressant de signaler que la Chaîne du Bonheur a, depuis, lancé deux autres appels en faveur des réfugiés. «Avec nettement moins de... bonheur», observe Jean Martel. Il faut être réaliste: en 1979, c'était l'époque des Boat People, la cause des réfugiés se vendait bien auprès de la population suisse. La situation a beaucoup changé... Et nous sommes bien sûr contraints de tenir compte de l'opinion publique dans le choix de nos actions.»

Dans les coulisses de la Chaîne

On sait comment se déroule une campagne de la Chaîne du Bonheur sur les ondes de la
(Suite en page 22)

125° ANNIVERSAIRE

(Suite de la page 9)

A Genève, Moynier et ses collègues redoutent que cette initiative ne fasse tout échouer. «Vous avez demandé là une chose impossible», dit Moynier à Dunant.

Leurs doutes se dissipent lorsqu'ils pénètrent dans le Palais de l'Athénée, le 29 octobre 1863. Trente et un délégués représentants 16 Etats ont répondu à l'invitation. A l'issue de la Conférence, les délégués se seront mis d'accord sur 10 résolutions et trois recommandations concernant la neutralisation. La charte fonamen-

tales de l'organisation est née. L'emblème, une croix-rouge sur fond blanc, en hommage à la Suisse, est adoptée. La Croix-Rouge est en marche. Quelques mois plus tard, se réunit à Genève la première conférence internationale en présence de représentants dûment mandatés par leurs Etats respectifs et à l'issue de laquelle la Première Convention de Genève fut adoptée. En quelques mois ce que l'auteur d'«Un Souvenir de Solferino» n'aurait peut être jamais mené seul à terme était devenu réalité. □

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

La Conférence internationale, désireuse de venir en aide aux blessés, dans le cas où le Service de santé militaire serait insuffisant, adopte les résolutions suivantes:

Article Premier. – Il existe dans chaque pays un comité, dont le mandat consiste à concourir en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au Service de santé des armées. Ce comité s'organise lui-même de la manière qui lui paraît la plus utile et la plus convenable.

Art. 2. – Des sections, en nombre illimité, peuvent se former pour seconder ce comité, auquel appartient la direction générale.

Art. 3. – Chaque comité doit se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays, pour que ses offres de service soient agréées, le cas échéant.

Art. 4. – En temps de paix, les comités et les sections s'occupent des moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre, spécialement en préparant des secours matériels de tout genre et en cherchant à former et à instruire des infirmiers volontaires.

Art. 5. – En cas de guerre, les comités des nations belligérantes fournissent, dans la mesure de leurs ressources, des secours à leurs armées respectives; en particulier, ils organisent et mettent en activité les infirmiers volontaires, et ils font disposer, d'accord avec l'autorité militaire, des locaux pour soigner les blessés. Ils peuvent solliciter le concours des comités appartenant aux nations neutres.

Art. 6. – Sur l'appel ou avec l'agrément de l'autorité militaire, les comités envoient des infirmiers volontaires sur le champ de bataille. Ils les mettent alors sous la direction des chefs militaires.

Art. 7. – Les infirmiers volontaires, employés à la suite des armées, doivent être pourvus, par leurs comités respectifs, de tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

Art. 8. – Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une croix rouge.

Art. 9. – Les comités et les sections des divers pays peuvent se réunir en congrès internationaux, pour se communiquer leurs expériences et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre.

Art. 10. – L'échange des communications entre les comités des diverses nations se fait provisoirement par l'entremise du Comité de Genève.

Indépendamment des résolutions ci-dessus, la Conférence émet les vœux suivants:

A) Que les gouvernements accordent leur haute protection aux comités de secours qui se formeront, et facilitent autant que possible l'accomplissement de leur mandat.

B) Que la neutralisation soit proclamée, en temps de guerre, par les nations belligérantes, pour les ambulances et les hôpitaux, et qu'elle soit également admise, de la manière la plus complète, pour le personnel sanitaire officiel, pour les infirmiers volontaires, pour les habitants du pays qui iront secourir les blessés, et pour les blessés eux-mêmes.

C) Qu'un signe distinctif identique soit admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, ou tout au moins pour les personnes d'une même armée attachées à ce service.

Qu'un drapeau identique soit aussi adopté dans tous les pays, pour les ambulances et les hôpitaux.

REPORTAGE

(Suite de la page 13)

radio (lignes téléphoniques ouvertes le plus souvent de 6 à 24 heures, interventions des animateurs toutes les quinze minutes environ et bilan intermédiaire lors de chaque flash d'information) et sur les écrans de la télévision (rappels fréquents de l'objet de la campagne par les speakerines et les journalistes, avec en surimpression le numéro de téléphone); il vaut la peine de jeter un regard sur ce qui se passe alors dans les coulisses. Jean Martel: «Nous pouvons compter à chaque fois sur la collaboration de quelque 200 bénévoles, qui se relaient aux téléphones. Sans eux, nous serions perdus!»

Et sans vous, le public, la chaîne serait rompue: «Nous fixons toujours un montant à atteindre. C'est notre objectif, et le défi posé aux auditeurs et téléspectateurs. Mais le principe de la chaîne, formée d'innombrables maillons, est tout aussi important. Un enfant casse sa tirelire, une personne âgée sacrifie une part, même minime, de sa rente AVS pour apporter sa contribution, ce sont des gestes, habituels, qui nous touchent.» Il en est d'autres, plus spectaculaires mais plus rares. «Un jour, une dame nous offre 30000 francs. En fin de soirée, elle nous rappelle et demande combien il nous manque pour atteindre notre objectif. Il fallait encore 20000 francs. La dame a complété!»

Une des forces de la Chaîne du Bonheur, c'est de réussir à agir en réduisant au maximum ses frais de fonctionnement. «La SSR nous accueille dans ses locaux, la Banque cantonale vaudoise rétrocède ses honoraires, pour la tenue de notre comptabilité, à l'intention des déshérités de Suisse, et les PTT abandonnent une partie de leurs frais de compte de chèque. Nos dépenses administratives (téléphone, courrier, électricité ou imprimerie) sont en totalité couvertes par les intérêts bancaires des fonds à disposition, en attente d'être utilisés.» Restent seulement les deux salaires et demi des employés de la Chaîne.

Autre force: la souplesse du mode de fonctionnement, de la formule Chaîne du Bonheur. Excepté les opérations dites «à froid», l'aide régulière apportée au quart monde de

Suisse et le parrainage d'enfants du tiers monde, les campagnes menées par l'institution se choisissent selon les besoins du moment. Rien n'est décidé à l'avance. Ainsi, pour 1988, Jean Martel, au début du mois de mars, se trouvait bien incapable de préciser quoi que ce soit: «Aucune idée de ce que nous ferons cette année. Nous avons hésité, en février, à intervenir en faveur des sinistrés de Rio de Janeiro; nous avons renoncé parce que d'autres actions, entreprises notamment par la Confédération et la Croix-Rouge suisse, nous paraissent suffire pour répondre à l'urgence de la situation. Mais nous sommes toujours prêts à agir «à chaud»; et capables de réagir très vite à n'importe quel malheur qui viendrait frapper la population d'un pays ou d'un autre.»

Ce que la Chaîne du Bonheur a su prouver, depuis 1954, à plus de... soixante reprises. □

ACTIO

N° 4 Avril 1988 97° année

Rédaction
Rainmattstrasse 10, 3001 Berne
N° de compte de chèques 30-877
Téléphone 031 667 111
Télex 911 102

Rédactrice responsable:
Nelly Haldi

Coordination rédactionnelle
édition italienne:
Sylva Nova

Editeur: Croix-Rouge suisse

Administration et impression
Vogt-Schild SA
Zuchwilerstrasse 21, 4501 Soleure
Téléphone 065 247 247
Télex 934 646, Téléfax 065 247 335

Annonces
Vogt-Schild Service d'annonces
Kanzleistrasse 80, case postale
8026 Zurich
Téléphone 01 242 68 68
Télex 812 370, téléfax 01 242 34 89
Responsable des annonces:
Kurt Glarner
Téléphone 054 41 19 69
Cantons de Vaud, Valais et Genève:
Presse Publicité SA
5, avenue Krieg
Case postale 258
CH-1211 Genève 17
Téléphone 022 35 73 40

Abonnement annuel Fr. 32.–
Etranger Fr. 38.–
Prix au numéro Fr. 4.–
Parait huit fois par an,
avec quatre numéros doubles
février/mars, juin/juillet, août/
septembre et novembre/décembre